



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**

CONGRES de 2016

-

NANCY

-

NOTICE D'INFORMATION

Cher(e) collègue,

Comme cela vous l'a été annoncé par le message n°2016-40 du 28 juin 2016, le congrès 2016 du SEJS aura lieu du jeudi 13 octobre, à 8h15, au vendredi 14 octobre, 16h00, au CREPS de Nancy situé 1, rue Maréchal Foch, 54271 Essey-les-Nancy Cedex.

Le Conseil National (CN) se réunira mercredi 12 octobre de 14h00 à 17h00. **La première Assemblée Générale plénière débutera jeudi 13 octobre, à 8h15.**

L'hébergement (sauf en cas d'insuffisance de chambres, auquel cas des chambres d'hôtel à proximité seront réservées), la restauration (à l'exception du dîner de gala du 13 octobre) et les réunions de travail auront lieu au CREPS.

Participation financière au congrès

Le SEJS a décidé en assemblée générale un effort financier important du syndicat pour que les collègues participent le plus nombreux possible au congrès, quitte à ce que le budget de l'année soit en déficit. Cette participation est capitale, compte tenu des profondes mutations que nous connaissons depuis ces dernières années, tant au plan corporatif que professionnel et des lourds enjeux relatifs à l'avenir de notre corps.

La participation aux frais de congrès a été fixée par congressiste en Bureau National à **90 €** pour un séjour en chambre double, à **105 €** en chambre individuelle et à **75 €** pour un séjour sans hébergement.

Ce montant est forfaitaire (non sécable) ; il correspond à une partie du prix coûtant, de l'ordre de 25% seulement.

Seules seront prises en compte :

les inscriptions qui se font cette année en ligne sur la page :

<http://crepsnancyfoad.com/jeis/inscriptionCongresSEJS.php>

Pour que l'inscription en ligne fonctionne, ne pas remplir les champs avec le signe ' (apostrophe), ne pas mettre d'espaces entre les chiffres pour le n° de portable et veiller à ouvrir une page avec la mention « votre inscription a été effectuée » après avoir validé votre saisie. Par ailleurs, les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées du chèque de participation correspondant au mode d'hébergement retenu (105€ (chambre simple), 90€ (chambre double) ou 75€ (pas d'hébergement)) à envoyer à l'adresse suivante :

Philippe BAYLAC
Permanent du SEJS
10, rue des Grès
77590 - BOIS-LE-ROI

Il convient de mentionner au dos du chèque : NOM, PRENOM du congressiste et « CONGRES »

Cette participation est un des deux éléments de la cotisation syndicale. A ce titre, elle est également déductible du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (cf. loi de finances de l'année).

En cas de désistement **motivé par des raisons valables, soit professionnelles soit familiales** (appréciées par le bureau national, si nécessaire), **et sur leur demande expresse, les collègues concernés seront remboursés d'un tiers du coût de leur participation au congrès (la totalité de ce coût demeurant incluse dans la déclaration fiscale pour l'IRPP).**

Hébergement

L'hébergement pourra être effectué en chambre double ou en chambre simple.

Ces dernières seront attribuées dans l'ordre des inscriptions au congrès.

Pour celles et ceux demandant une inscription en chambre double, indiquer dans le formulaire d'inscription en ligne, si possible après accord, le nom du/de la collègue concerné(e). Les chambres doubles se présentent comme deux pièces séparées de deux lits chacun. Une personne seulement sera hébergée par pièce.

Participation du syndicat aux frais de déplacement

Afin de favoriser la participation au congrès, le Bureau National a en outre décidé de prendre en charge les frais de déplacement au-delà de 50€ par personne contre 70€ les années précédentes, sous réserve de participer à l'intégralité du congrès.

Cette participation se fait, en cas de déplacement en transport en commun, sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe, ou avion le moins coûteux ; **il est donc conseillé de réserver le plus à l'avance possible pour bénéficier des prix les plus réduits**). En cas d'usage d'un véhicule automobile, cette participation tient compte des indemnités kilométriques et se fait sous réserve de co-voiturage, sauf impossibilité avérée. Un formulaire de demande de remboursement téléchargeable sur le site du SEJS : www.sejs.org et par lien cliquable à la fin de cette notice sera remis aux congressistes ; pour obtenir le remboursement correspondant, **ce formulaire devra avoir été retourné renseigné avec les pièces justificatives entre le congrès et le 15 novembre 2016.**

Moyens d'accès

Les moyens d'accès en transport en commun les plus pratiques (notamment plans des lignes de tramway, en particulier celui de la ligne 1) sont indiqués en ligne sur le site du SEJS (www.sejs.org) et par lien cliquable à la fin de cette notice.

D'après le CREPS, l'accès en TGV permet d'arriver soit par la gare du centre ville de Nancy, ce qui est notamment le cas des trains en provenance de Paris, soit par la gare TGV de Moselle distante de Nancy d'une petite quarantaine de kilomètres. On peut ensuite accéder à Nancy par des bus navettes.

On dispose également d'un accès relativement aisé au CREPS de Nancy, par l'intermédiaire du tramway. Du centre ville et notamment de la gare de Nancy, prendre la ligne 1 en direction d'Essey Mouzimpré et descendre à la station « Clinique Pasteur », le CREPS étant situé en face.

Pour ceux qui viennent en voiture et qui sont hébergés au CREPS, il sera exceptionnellement possible de garer votre véhicule dans le CREPS en respectant les consignes de l'établissement.

Moment de loisir convivial

Il est proposé aux participants au congrès :

- La visite guidée de Nancy, du Moyen-Age au XX^{ème} siècle français : jeudi 13 octobre de 16h30 à 18h30 ;
- Le dîner de gala au restaurant La Ferme Sainte Geneviève à Dommartemont 2, chemin du Pain de Sucre : jeudi 13 octobre de 19h00 à 23h00. Il sera proposé un menu lorrain téléchargeable sur le site du SEJS : www.sejs.org. Les membres de la section des retraités participeront au repas de gala. Sous réserve de places disponibles, le dîner de gala sera aussi ouvert aux IJS non membres du SEJS. Ils devront pour cela s'inscrire et s'acquitter du montant de 30€. L'inscription se fera en sollicitant par mél le permanent à sejs.permanence@unsa-education.org. Le permanent reverra alors un lien permettant une inscription en ligne, laquelle sera acceptée à condition qu'elle soit accompagnée d'un chèque (mentionner au dos du

chèque : NOM, PRENOM et DINER GALA) de participation de 30€ à envoyer à l'adresse suivante :

Philippe BAYLAC
Permanent du SEJS
10, rue des Grès
77590 BOIS-LE-ROI

Bulletin d'inscription et règlement

L'inscription en ligne et l'envoi du chèque de règlement, à l'adresse du permanent, **devront, dans la mesure du possible, être effectués avant le 28 septembre 2016** afin de faciliter l'organisation du congrès. **Au delà du 28 septembre 2016, l'inscription ne pourra être garantie.**

Nota : Les membres du SEJS qui participent au congrès annuel du syndicat le sont au titre de leur section régionale, qu'ils représentent. Ils sont donc mandatés par elle. Ils peuvent y apporter des motions régionales (sous réserve de les avoir délibérées préalablement en section régionale).

En application du chapitre II, article 13, du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (modifié par décret du 16 février 2012) relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, les autorisations spéciales d'absence qui leur sont accordées (sous réserve des nécessités de service) pour représenter leur section au congrès ne se déduisent pas de leurs droits à congé.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser, de préférence par courriel, à :

Philippe BAYLAC – 10, rue des Grès – 77590 – BOIS-le-Roi
(Tél. : 06 76 77 49 46)

sejs.permanence@unsa-education.org

Principaux documents téléchargeables :

- **Programme prévisionnel du congrès :** <https://www.evernote.com/l/AGY4ZFfDFVpLLrQ69xxCwqgBQHLCqkqrSAs>
- **Pouvoir pour le congrès de Nancy :** <https://www.evernote.com/l/AGZJ9apMX9IGqojAO288OzrkiVuxLuNx23Q>
- **Guide d'aide la saisie du formulaire d'inscription en ligne :** https://www.evernote.com/l/AGYv4gyMvIZBb42Cnhc_BrSec2HiEN9yF5c
- **Message de la DRH relatif aux autorisations d'absence pour les participants au congrès du SEJS de Nancy :** https://www.evernote.com/l/AGaX21Aa_aZKw7Qg3UbWjKT9hC1QMtZCnrQ
- **Formulaire de remboursement des frais de transport :** <https://www.evernote.com/l/AGa2jl0xCHJMbLmlWf77v3OI5cfNhLZ846s>
- **Menu du dîner de gala :** https://www.evernote.com/l/AGbf7OQUI4dO0Yy-wlyee_OKbPg08owhNwE
- **Plan du tramway à Nancy :** <https://www.evernote.com/l/AGYCG9AJUkhGX7-SO8bvF-eCFOvmf1MM6Og>
- **Plan de la ligne 1 de tramway :** <https://www.evernote.com/l/AGaXCjGmtFxA-LxRKwLRicXg760AyDP9-K8>
- **Horaires de la ligne 1 de tramway :** <https://www.evernote.com/l/AGZZTSBpo-JLU7NeZjj-fC-ed-VhUJTK9VM>
- **Plan du CREPS de Nancy :** https://www.evernote.com/l/AGaczeh6PtNHd5_Mri7icEB0kJVFyrRe2lg